

Informations de base	
<p>2022/2585(RSO)</p> <p>RSO - Décisions d'organisation interne</p> <p>Décision sur la constitution, les compétences, la composition numérique et la durée du mandat de la commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE 2)</p> <p>Subject</p> <p>3.30.16 Ethique de l'information 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires</p>	Procédure terminée

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2585(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 213-p3
État de la procédure	Procédure terminée